

MINDDEVEL



Bafoussam le	<u> </u>
--------------	----------

RAPPORT DE L'ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION COMMUNAL POUR LA MISE EN PLACE DES COMITES LOCAUX DE VEILLE ET D'ALERTE CHARGES DE PREVENIR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le 22 Avril 2022 s'est tenu à la Salle de conférence du TALOTEL de Bafoussam, les travaux de l'atelier d'élaboration d'un plan d'action communal pour la mise en place des comités locaux de veille et d'alerte chargés de prévenir les violences faites aux femmes. Cet atelier était organisé par le MINDDEVEL en collaboration avec ONUFEMMES, Il s'articulait autour d'une cérémonie d'ouverture et des travaux proprement dits.

I- CEREMONIE D'OUVERTURE ET PARTICIPATION

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par l'exécution de l'hymne national, de la présentation de la fiche technique et discours du Préfet du Département de la Mifi.

Y ont pris part, les invités dont la liste de présence est annexée au présent rapport.

> Présentation de la fiche technique

La présentation de la fiche technique a été faite par Madame le Délégué Départemental de la Décentralisation et du Développement Local de la Mifi. De cette présentation, il ressort que le contexte de crise sécuritaire et sociopolitique que traverse le pays depuis 2016 a été accompagné d'actes de violation des droits humains. Les citoyens hommes comme femmes ont été victimes de toutes sorte d'abus de leurs droits entre autre les tortures, les enlèvements, la privation de liberté, les violations basées sur le genre (VBG), et la situation s'avère de plus en plus préoccupante.

Poursuivant son propos, elle a indiqué que l'objectif général vise d'outiller les Communes ciblés et leur permettre de disposer au niveau local d'outils pertinents de veille et d'alerte dédiés à la prévention des violences faites aux femmes.

Elle a précisé les résultats attendus : La définition et la délimitation des contours des DH et spécifiquement des droits de la femme sont rappelées aux CTD, OSC, OBC, Réseaux et Associations de femmes ; les mécanismes et outils en matière de prévention des violences faites aux femmes sont présentés aux CTD, OSC, OBC, Réseaux et Associations de femmes ; Un plan d'action communal pour la mise en place des comités locaux de veille et d'alerte chargé de prévenir les violences faites aux femmes élaboré ; Un agenda de mise en œuvre du plan d'action élaboré est défini.

Par ailleurs, Madame le Délégué a décliné la méthodologie de travail qui se déroulera selon une approche participative, capitalisant les expériences des CTD, OBC, OSC, Réseaux et Associations de femmes en matière de prévention et de gestion au niveau local des violences faites aux femmes.

Par la suite, la parole est passée au Préfet du Département de la Mifi représenté ici par le 2^e Adjoint, pour son discours d'ouverture.

> Discours du Préfet du Département de la Mifi

Après les civilités d'usage, dans son discours d'ouverture dudit atelier, le représentant du Préfet du département de la MIFI le Préfet a présenté le contexte sécuritaire et sociopolitique du Cameroun a fait savoir que le Gouvernement a sollicité le soutien des Nations Unies à travers un financement du fonds de consolidation de la paix.

Il exhorte les participants à partager leurs expériences en matière de prévention et de gestion au niveau local de violences faites aux femmes et à mener des échanges constructifs et productifs qui déboucheront sur des propositions et recommandations pertinentes qui seront soumises à la hiérarchie pour prise en compte dans l'amélioration des conditions des femmes au Cameroun.

II- SYNTHESE DES TRAVAUX

1- Présentation des Exposés

Deux exposés ont été présentés à l'entame de ces travaux. Il s'agit du LEADERSHIP DES FEMMES DANS LA RESOLUTION DES CONFLITS: Cadre, atouts et défis de la participation des femmes dans les processus de paix et Les élus, locaux au cœur des processus de consolidation de la paix et de vivre ensemble par Monsieur SADOU.

<u>LEADERSHIP DES FEMMES DANS LA RESOLUTION DES CONFLITS: Cadre, atouts et</u> défis de la participation des femmes dans les processus de paix

Pour ce qui concerne ce premier exposé, l'on retient dès l'entame du propos de M.SADOU, l'énumération de plusieurs instruments internationaux de protection des droits de la femme avec un accent particulier la Résolution 1325 qui repose sur la participation significative des femmes à tous les niveaux de la prise de décision et la durabilité des processus de paix et des efforts de consolidation de la paix.

Par la suite, il a relevé un certain nombre de défis notamment : Les préjugés sexistes et l'exclusion des femmes qui persistent ; l'inclusion des femmes et des questions de genre qui n'est toujours pas considérée ; le manque de preuves sur l'impact positif de la participation des femmes ; les questions d'accès aux négociations pour les femmes, les politiques de pouvoir et le focus des négociations de paix sur le partage du pouvoir entre les groupes armés et l'élite politique ; les obstacles logistiques à la participation.

Aussi, des stratégies de promotion du rôle des femmes dans les processus de paix sont élaborées par des femmes accompagnées par ONU Femmes qui s'efforce de renforcer les capacités dans des processus inclusifs de rétablissement de la paix, de règlement des conflits et de dialogue national afin d'obtenir des résultats sensibles au genre. D'où la mise en place par ONU Femmes d'un travail de médiation et de processus de paix qui se concentre sur:

accroître la participation des femmes

- veiller à ce que les questions de genre soient traitées tout au long des processus de paix
- M. SADOU a ensuite présenté les différentes actions menées par ONU Femmes à travers l'Afrique et au Cameroun et les différentes recommandations adoptées.

Les élus, locaux au cœur des processus de consolidation de la paix et de vivre ensemble

Après la présentation du contexte politique et social actuel et le rappel de la place importante des collectivités territoriales décentralisées (CTD), M.SADOU a parlé de la place de l'élu local dans la communauté. Celui-ci apparait comme un porte-parole de la communauté, un animateur social et un conciliateur.

Le prochain point de cet exposé portait sur L'élu local et la prévention des conflits : compréhension des dynamiques de conflit. Il est question d'abord de définir ce qu'est un conflit ensuite de présenter l'attitude à adopter par l'élu local et les différents types de pouvoir. Il s'agira pour l'élu dans un premier temps, d'analyser le conflit en identifiant : les parties en conflit (parties primaires ou visibles, parties secondaires ou invisibles et les tierces personnes) ; les causes ; les effets du conflit et ensuite de définir la manière d'aborder ledit conflit (évitement, compromis, Soumission/Accommodation, confrontation, coopération/collaboration)

L'exposé s'est poursuivi par le point portant sur L'élu local au cœur des initiatives de consolidation de la paix où seront présentés les types d'intervention dans un conflit (négociation, arbitrage et médiation) et le renforcement de la participation citoyenne au sein des CTD(Sur la base de leur droit à la participation plusieurs OSC, notamment des femmes et des jeunes, il serait mieux que les OSC se concertent entre-elles, mais aussi qu'elles le fassent avec les Communes. Du point de vue de la gouvernance locale, les OSC renforce l'appropriation des projets mis en œuvre au niveau local par les populations

2- Echanges

Les différents exposés ont suscité les préoccupations suivantes :

- Le plan d'action dont il est question ici sera-t-il élaboré pendant l'atelier ou est-ce une interpellation des Communes à le mettre sur pied ? En réponse, il est indiqué que cet atelier constitue une séance d'information et de renforcement des capacités qui précède la mise sur pied de comités de veille.
- La violence faite à la femme est-elle seulement celle au sein du ménage? En réponse le MINPROFF considère 03 (trois) niveaux de violences: les violences au niveau de la famille, de la Communauté et les violences par l'Etat.
- Les autorités religieuses ont-elles été prises en compte dans ce processus de création de comité de veille ? En réponse, il est à préciser que celles-ci constituent des acteurs importants au même titre que les autorités traditionnelles, les CTD, les OSC, etc.

3- Travaux de groupe

A l'issue des présentations, trois groupes ont été formés. Chaque groupe avait la charge, sous la forme d'une matrice, de :

- Identifier les sources ou facteurs de violence faites aux femmes ;
- Proposer les stratégies de lutte au niveau local.

III- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Quelques recommandations ont été prises :

- Eduquer et sensibiliser les femmes vis-à-vis de leurs consœurs parce que celles-ci subissent des violences entre elles ;
- Associer à chaque fois les populations dans la mise en œuvre de la conception des projets;
- Apprendre aux femmes les techniques d'auto-défense ;
- Former les CTDs sur les notions de VBG
- Metre sur pieds une plate forme de collaboration entre les parties prenantes via numerique

Au terme de cet atelier, lecture est faite du rapport qui a été amendé par l'assistance.